

Les projets européens de Recherche et Développement

L'Europe dispose d'un budget colossal consacré à la R&D dans de nombreux domaines. Toute entreprise peut prétendre collaborer à un projet européen, comme porteur de projet ou simplement comme collaborateur.

Quels sont ces projets ? Comment y accéder ? Qu'y gagne l'entreprise ? C'est ce que cet article a pour objet d'éclaircir.

POURQUOI ENTRER DANS UN PROJET EUROPEEN

Une entreprise a plusieurs avantages à collaborer à un projet :

- Acquisition d'une dimension internationale, ce qui donne une meilleure image de marque
- Amélioration des techniques R&D, car l'entreprise profite des résultats et de l'expérience du groupe
- Financement d'une partie non négligeable des travaux de R&D
- Possibilité de prise de marchés supplémentaires, y compris à l'étranger

En contrepartie, l'entreprise doit consacrer du temps supplémentaire par rapport à l'organisation du projet (temps occupant au minimum une personne si l'entreprise porte le projet) et partager ses résultats.

Les dispositifs européens sont partagés en deux grandes familles :

- Les projets de petite taille et rapides : durée maxi de deux ans réunissant au maximum 5 partenaires, essentiellement consacrés aux produits, au marché et au lancement rapide de nouveaux produits sur le marché. Il s'agit des programmes EUROSTARS et EUREKA
- Les projets plus conséquents : durée mini de deux ans et nombre minimum de 5 partenaires, consacrés à la R&D amont, à la recherche appliquée ou en phase de démonstration. Il s'agit du programme CIP et du 7^{ème} PCRD.

EUROSTARS/EUREKA

Ces dispositifs, s'adressant en priorité à des entreprises High-Tech innovantes à fort potentiel de croissance, concernent des projets technologiques innovants qui impactent des marchés de croissance.

Les appels à EUROSTARS 2009 sont clôturés (prochains appels en 2010)

Les appels à EUREKA se font en continu

Liens :

www.eurostars-eureka.eu

contact : remy.renaudin@eurekafrance.fr

<http://www.eureka.be>

www.med2europe.com

(Méditerranée Technologies pour l'accompagnement en région Sud)

LE PROGRAMME CIP

(Programme Cadre Compétitivité et Innovation)

Ce programme est en général lié à la phase de démonstration qui suit la phase de R&D

CIP-Eco-innovation : Projets pilotes de première application commerciale (depuis 2008)

Nouveaux produits, services (mise des entreprises au vert), processus (production plus propre), méthodes de management.

Les domaines prioritaires sont : recyclage des matériaux, constructions, agro-alimentaire, économie écologique et achats verts.

Appel 2009 clôturés ==> prochains appels en 2010

Contact PCN (Point de Contact National) Jean Marc Merillot, ADEME

<http://ec.europa.eu/ecoinnovation>

CIP-EIE : Energie intelligente Europe

Promeut les technologies (Efficacité énergétique, EnR...) disponibles « en rayon » (O R&D)

Soutient les projets visant à éliminer les obstacles dits "non technologiques"

réglementaires, financiers, institutionnels, culturels ou sociaux...

• 4 thèmes :

Efficacité énergétique et utilisation rationnelle de l'énergie (SAVE)

Énergies nouvelles, renouvelables et alternatives (ALTENER)

Mobilité durable (STEER)

Initiatives intégrées (sujets horizontaux)

Prochain appel à projet : Mars 2010

Contact PCN Nadège Austin, ADEME

www.pcn-eie.fr

Citons également :

CIP-TIC : Projets concernant les Technologies de l'Information et de la Communication

LE PCRD

(Programme Commun de Recherche et Développement)

Ce programme est en général lié à la phase pure de R&D

Les thématiques suivantes sont concernées :

- Santé
- Alimentation, agriculture et biotechnologie
- Technologies de l'information et de la communication
- Nano-sciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production
- Énergie
- Environnement (y compris changement climatique)
- Transport (y compris aéronautique)
- Sciences socio-économiques et Humanités
- Sécurité (au sens citoyen du terme)
- Espace

Qui peut participer?

- Toute entité légale issue d'un état membre ou associé, d'un pays tiers
- Les organismes de recherche publics, les centres de recherche privés
- Les entreprises (PME incluses) innovantes ou non
- Les associations, les collectivités

Conditions minimales de participation

- 3 partenaires de 3 États membres ou associés différents

Qui est éligible aux subventions ?

- Les partenaires originaires des États membres et associés
- Les partenaires des pays de la coopération internationale (ICPC)

Quelles dépenses sont éligibles ?

- Coûts directs : salaires, équipement, frais de mission
- Coûts indirects : frais généraux engendrés par le projet
- Dépenses éligibles = coûts directs + coûts indirects
- Modes de financement : régime principal = remboursement des coûts réels éligibles

Taux de subvention ?

- Recherche et développement technologique: jusqu'à 50% des coûts éligibles, et jusqu'à 75% pour: les organismes public, les organismes de recherche et d'enseignement supérieur, les PME
- Démonstration: jusqu'à 50% des coûts éligibles
- Autres activités: jusqu'à 100% des coûts éligibles : gestion du projet , coordination, communication

Les étapes du projet

- Montage : 3 à 4 mois
- Evaluation : 1 à 8 mois
- Négociation : 1 à 6 mois
- Déroulement (projet proprement dit) : 12 à 60 mois
- Finalisation : 6 à 12 mois

Pour en savoir plus :

Le site du 7^{ème} PCRD : http://cordis.europa.eu/fp7/home_fr.html

Les **PCN** (Point de Contact National) sont là pour faciliter l'entrée dans les projets

Chaque thème du PCRD est lié à un PCN particulier.

La liste des PCN est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/front-cooperation.php>

Quel que soit le projet auquel vous souhaitez adhérer, il est important de bien le préparer.